



SOMMAIRE

Edito

Dématérialisation imminente

P1

Maîtriser les parasites digestifs de nos bovins

Visites de seconde ligne

P2

Kit Introduction petits ruminants

Visites de seconde ligne

P3

Prévenir le Syndrome Dysgénésique & Respiratoire Porcin (SDRP)

P4

ÉDITO

A l'heure où sont écrites ces lignes, alors que chaque jour apporte son flot de nouvelles et d'images dramatiques pour le peuple ukrainien, nous apprenons que la Commission européenne a libéré un paquet d'aides de 500 millions d'euros pour le secteur agricole européen touché par les répercussions de la guerre en Ukraine. Il s'agit entre autres de compenser la hausse inédite des carburants, la pénurie d'engrais et ses conséquences potentielles sur les rendements de nos cultures, conséquences de ce conflit nous impactant toutes et tous.

Ainsi soutenu, le travail des agriculteurs portera les fruits sur lesquels compte la population. En effet, il apparaît plus que jamais et comme toujours en de telles situations que nos productions locales, tant en agriculture qu'en élevage, prennent tout leur sens et rassurent les consommateurs que nous sommes toutes et tous.

Attentifs à l'actualité et à ses répercussions sur nos activités, nous nous devons à l'ARSIA de rester concentrés sur notre travail et nos missions.

La dématérialisation est l'une de nos actualités et deviendra une réalité dès le mois de juin. Nous en évoquons les lignes essentielles ci-dessous et vous proposerons un dossier spécial et détaillé dans l'édition du 19 juin, qui vous permettra, nous l'espérons, de trouver réponses à vos questions. Notre personnel reste aussi et comme toujours à votre disposition.

Sur le terrain, l'actualité en ce mois d'avril est le retour de nos animaux en pâture. C'est également le moment idéal de penser l'amélioration de la gestion des parasites chez nos ruminants. Pour la troisième année, une formule d'abonnement « parasitaire », économique et indicative sur l'usage approprié des antiparasitaires vous est proposée à l'ARSIA (page 2). Les éleveurs de moutons et chèvres en ont fait grand usage* en 2021 et nous ont manifesté leur satisfaction ; de même pour le Kit « Introduction pour OCC (ovins-caprins-cervidés) » évoqué et commenté dans cette même édition par notre spécialiste des petits ruminants, le Dr François Claine (page 3).

Enfin, le Dr Ludivine Tillière vous propose la lecture de la troisième partie du dossier consacré à la lutte contre le virus du SDRP et en particulier à l'importance du respect des mesures de biosécurité pour éviter sa propagation au sein des troupeaux porcins. En effet, ce virus n'est heureusement pas très résistant dans le milieu extérieur, il est donc possible d'agir efficacement contre sa présence sur le terrain.

Dans l'attente des jours meilleurs et du retour de la paix, restons solidaires sur tous les fronts.

Bonne lecture,

Laurent Morelle
Président de l'ARSIA

*Voir les résultats et tendances en 2021 dans l'édition Arsia Infos, Mars, nr 206.

DÉMAT

DÉMATÉRIALISATION IMMINENTE

Un dossier « spécial dématérialisation » sera publié le 19 juin prochain, détaillant son principe et répondant aux principales questions que se posent les utilisateurs. En voici les idées maîtresses ...

Il n'est plus obligatoire/nécessaire de détenir sur papier les documents de chaque bovin à la ferme. En effet, seule l'information contenue dans Sanitel est officielle et fait foi.

La dématérialisation est déjà une réalité. A ce jour, près de 80 % des éleveurs utilisent l'électronique et la communication numérique, grâce aux outils développés à l'ARSIA depuis 15 ans. En effet l'option « no papier » existe avec CERISE Web sur PC depuis 2009 et l'application CERISE mobile sur smartphone depuis 2018. Les centres de rassemblement de veaux fonctionnent avec le passeport virtuel depuis de nombreuses années.

La seule obligation d'imprimer un « **document d'identification** » concerne les échanges (commerce avec des pays de l'Union Européenne) et les exportations (commerce avec des pays hors UE).

Chaque éleveur garde la liberté de choisir entre la voie électronique et le papier !

Il **restera toujours possible** d'imprimer le document désormais appelé « **Document de circulation** » qui sera la preuve d'existence de l'animal, permettant de le suivre dans le cadre des échanges sur le territoire belge. L'impression de ce document pourra se faire soit sur sa propre imprimante (utilisateur CERISE) soit en le demandant à l'ARSIA.

Ce document de circulation n'est pas un certificat sanitaire. Il importe de vérifier les statuts sanitaires via SMS ou via CERISE dans sa version WEB ou mobile.

Si comme tout changement, cette transition génère une inquiétude légitime chez certains d'entre vous, nous sommes convaincus qu'elle offre la réelle perspective de bénéficier de la **rapidité**, de la **précision** qualitative et du contrôle automatisé des statuts sanitaires. Cette simplification administrative de la voie électronique **sécurisée** générera du temps pour d'autres activités quotidiennes et toutes aussi importantes.



SANTÉ ANIMALE

MAITRISER LES PARASITES DIGESTIFS DE NOS BOVINS

C'est le moment de souscrire à notre formule abonnement parasito !

En effet, les beaux jours reviennent, l'herbe pousse et la sortie des animaux est proche. Si pastoralisme rime avec parasitisme, celui-ci n'est pas nécessairement synonyme de maladie et sa gestion est complexe. Elle se résume cependant et trop souvent en un mot : vermifuge. Heureusement, ces médicaments existent et sont disponibles. Mais souvent leur emploi, lorsqu'il est excessif et non raisonné, interfère avec l'installation d'une immunité durable et l'équilibre hôte parasite.

Pourquoi chercher un équilibre entre l'animal et le parasite ?

- Un contact régulier et de longue durée avec les parasites est indispensable à l'établissement d'une immunité de qualité. Pour certains vers, le temps nécessaire est important : on l'estime par exemple à 2 saisons de pâturage, soit 10 mois de contact effectif pour une immunité contre le ver de la caillette, *Ostertagia ostertagi*. Toute vermifugation pendant cette période supprime ce contact ! On perd alors le bénéfice d'animaux qui bien immunisés nettoient la pâture des larves présentes et limitent l'infestation des animaux plus jeunes et plus sensibles.
- La vermifugation contrarie par ailleurs la disparition des bouses car les substances encore actives y entraînent aussi la mortalité des insectes coprophages, tel le bousier qui précisément se nourrit de bouses. Les œufs et larves des parasites peuvent donc y prolonger leur séjour, confortant dès lors la pression parasitaire.
- Ajoutons enfin l'impact sociétal, le consommateur actuel souhaitant quant à lui toujours plus la diminution voire la suppression du recours aux produits chimiques, dont les molécules antiparasitaires.

Guidance et analyses abordables

En réponse à cette problématique, l'ARSIA propose à tout éleveur de bovins une formule de guidance, initiée en 2020 et consistant en un « abonnement parasitaire », programme d'analyses adapté au risque, au parasite visé, à la sensibilité des animaux et à la période de l'année. Cet abonnement est proposé aux membres cotisants à la mutuelle **ARSIA***, à un prix tout à fait modique au vu de l'ensemble des prestations réalisées.

Nous objectivons la pertinence du programme parasitaire de l'élevage et sur base des résultats des analyses nous conseillons, avec le vétérinaire d'exploitation, l'éleveur dans la gestion du pâturage.

Votre vétérinaire pourra quant à lui surveiller l'évolution du parasitisme annuel dans l'élevage, agir au bon moment et au besoin, limiter l'emploi de vermifuges à leur stricte nécessité et estimer, à la rentrée, la pertinence et l'efficacité à long terme du programme parasitaire.

Par facilité, habitude, sentiment de sécurité, absence de guidance ou encore coût élevé des analyses individuelles, la tendance est de vermifuger d'emblée, trop et trop souvent. L'abonnement parasitologique proposé à l'ARSIA vous apporte une solution pratique, réfléchie et peu coûteuse.

Bénéficiez de l'action ARSIA+ "Abonnement parasito" !

Le coût de l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de l'abonnement s'élève à plus de 1000€. L'intervention de la mutuelle permet d'abaisser le prix final à 80€ pour l'éleveur cotisant à la mutuelle ARSIA*.

Parlez-en avec votre vétérinaire et contactez l'ARSIA !

- Tel : 083/23 05 15
- E-mail : Thierry.petitjean@arsia.be

Tout savoir sur le parasitisme de nos ruminants et notre abonnement parasito en découvrant notre formation en ligne disponible sur le site de l'ARSIA !

<https://www.arsia.be/nos-services-a-lelevage/abonnement-au-suivi-parasitaire/>

SANTÉ ANIMALE

VISITES DE SECONDE LIGNE

Tout le monde gagne à être bien accompagné !

Vous ne le saviez peut-être pas mais l'ARSIA, c'est également une équipe de 3 vétérinaires prêts à intervenir sur le terrain. Leur objectif ? Vous proposer en collaboration avec votre vétérinaire des solutions concrètes pour améliorer la situation sanitaire de votre élevage.

Leur champ d'action est large : management des veaux, bilan d'ambiance en étable, évaluation des troubles respiratoires / digestifs, bilans alimentaire et métabolique, ... Ils se déplacent partout en Wallonie à votre demande et/ou celle de votre vétérinaire traitant.



"Une approche neutre et transversale de la conduite de votre élevage, en synergie avec les équipes de notre laboratoire de diagnostic et votre vétérinaire."

Intéressé(e) ? Contactez-nous sans plus tarder par téléphone au 083/23.05.15 (option 6) ou par mail assistance.enferme@arsia.be



KIT INTRODUCTION

Gardez un œil sur ce que vous achetez !

Acheter, louer ou prêter un animal, c'est prendre le risque d'introduire des agents pathogènes dans son troupeau. Depuis un an, le kit Introduction informe les éleveurs ovins et caprins sur le statut sanitaire des animaux visés.

Une formule accessible à tous

Le kit Introduction est accessible à tout éleveur, qu'il soit acheteur ou vendeur, peu importe la taille de son troupeau.

Un mode d'emploi simple et un prix unique

Le dépistage repose sur le prélèvement individuel de sang et de matières fécales sur les animaux à tester.

Le prix est forfaitaire : 9,30€ par animal pour l'ensemble des analyses.

Un dépistage large

Un screening complet de maladies contagieuses, insidieuses et parfois incurables

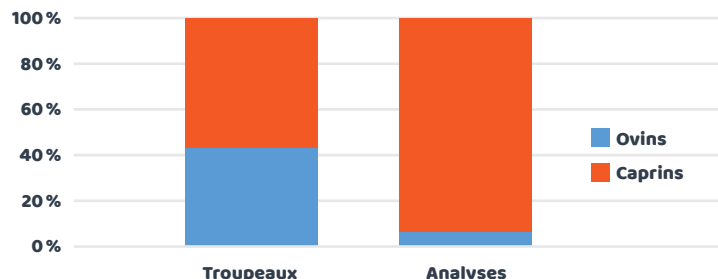
Un screening adapté à l'espèce et à l'âge

	Ovins		Caprins	
	- de 12 mois	+ de 12 mois	- de 12 mois	+ de 12 mois
Parasitoses digestives	X	X	X	X
MAEDI		X		
CAEV				X
Chlamydie	X	X	X	X
Fièvre Q	X	X	X	X
Brucellose (<i>B. melitensis</i>)		X		X
Border disease	X	X		
Paratuberculose				X

En 2021, ce sont pas moins de 1515 analyses qui ont été réalisées dans le cadre du kit Introduction.

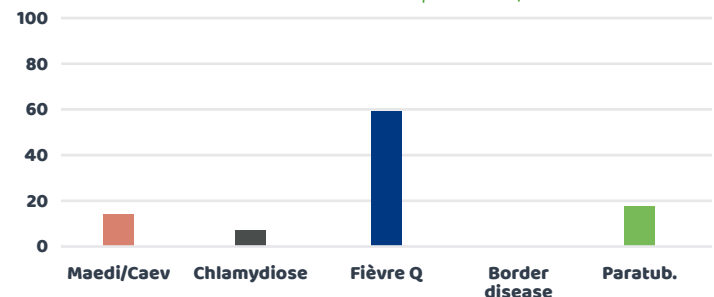
Résultats de l'année 2021

Répartition des troupeaux et analyses opérées selon les secteurs concernés



Un kit utilisé majoritairement par des éleveurs caprins dans le cadre d'un screening à large échelle opéré lors d'une installation ou d'un accroissement du cheptel.

Pourcentage d'individus testés « positifs » au Kit Introduction (toutes espèces confondues)



Un kit Introduction qui a permis de déceler le caractère « positif » au Maedi/CAEV et à la chlamydie d'un petit ruminant sur 10 et d'approximativement un petit ruminant sur 5 vis-à-vis de la paratuberculose. Les résultats séropositifs à la fièvre Q sont nettement plus élevés mais bon nombre d'animaux testés étaient vaccinés.

La parole est à vous ...



Dany Gavage, éleveur et vétérinaire

" Une aubaine ce kit achat pour tous les éleveurs.

Chaque élevage possède ses microbes et vit avec. L'introduction d'un nouvel arrivant peut perturber, un peu, beaucoup cet équilibre fragile.

L'ARSIA nous permet, à moindre frais (< 10€) de détecter, pendant la quarantaine, l'état sanitaire de notre achat, pour plusieurs maladies graves. Dès la réception de résultats favorables, on peut introduire, la conscience tranquille, le ou les ovins achetés.

Reste à vérifier, de visu, la présence éventuelle, de piétin, de parasites externes (poux, gales), la présence de deux testicules et la bonne position des dents.

L'ARSIA ne peut quand même pas tout faire ...

Je m'en suis déjà servi à deux reprises à l'occasion d'achat et de location de mâles.

Lors de commerce, le mouton est payant, mais les bactéries, virus, parasites...sont gratuits ! "

Nouveau en 2022

Vous achetez un ovin ou un caprin ? Protégez-vous d'une mauvaise surprise et signez une convention de garantie sanitaire !

L'Arsia met à disposition le modèle de convention ovin ou caprin, à proposer au vendeur avant de lui acheter un ou plusieurs animaux.

Plus d'informations sur les maladies dépistées par le kit Introduction ?

[Rendez-vous sur notre site](#)

Vous souhaitez disposer de plus amples informations ?

N'hésitez pas à prendre contact avec nous par téléphone au 083/23.05.15 ou par mail à l'adresse francois.claine@arsia.be



DOSSIER SDRP

Prévenir le Syndrome Dysgénésique & Respiratoire Porcin (SDRP)

Des objectifs multiples, précis, efficaces

Il s'agit d'une part d'empêcher l'introduction du virus dans un élevage indemne et d'autre part, dans un élevage infecté, d'y éviter sa circulation et l'introduction d'une nouvelle souche.

En contribuant à l'amélioration de la santé des animaux et des performances technico-économiques (diminution des dépenses de santé, des taux de pertes, augmentation des croissances...), la biosécurité englobe toutes les mesures prises pour minimiser le risque d'introduction et de propagation des germes pathogènes.

Éléments clés d'une biosécurité efficace

Contamination aérienne

Elle peut se produire via l'environnement de l'élevage : camions (équarrissage, abattoir, transports), élevages voisins (principalement pour les zones à forte densité), épandages à proximité de lisier contaminé.

Au sein d'un élevage, l'aéro-contamination peut se faire notamment d'un bâtiment ou d'une salle à l'autre, si les entrées d'air du local sain sont proches des extracteurs d'un local contaminé.

Plus la charge virale de l'air sera élevée, plus grand sera le risque. Il faudra donc choisir les salles destinées à recevoir des animaux sains et réfléchir à l'emplacement d'éventuels nouveaux bâtiments.

Lorsqu'on ne peut maîtriser l'environnement sanitaire, des moyens palliatifs existent, plus ou moins efficaces et chers, allant de la création d'obstacles naturels tels que des plantations jusqu'à la mise en place d'unités sous air filtré.

Porcs infectés et leurs sécrétions

Il s'agit incontestablement du risque majeur car la période d'excrétion virale peut être longue (jusqu'à 90 jours) et excède la durée de l'expression clinique, quand il y en a une.

Pour rappel, le virus étant présent dans l'ensemble des fluides corporels d'un animal excréteur (**mucus nasal, matières fécales, urine, sang et semence**), la transmission par voie oro-nasale, vaginale est alors possible. Les porcs vont pouvoir se contaminer entre eux à **tous les stades**, y compris précocement, de la truie à ses porcelets.

Le virus du SDRP fait partie des maladies « qui s'achètent ».

Il faut s'assurer que la **semence soit indemne de virus du SDRP**, en s'approvisionnant auprès de centres d'insémination artificielle reconnus indemnes SDRP.

Le statut du **troupeau entrant** (cochettes et jeunes verrats) est capital ainsi que la quarantaine.

Des analyses sérologiques et/ou virologiques à l'arrivée des animaux apportent un contrôle supplémentaire.

La protection des animaux de l'élevage nécessitera aussi le respect de la « **marche en avant** » et la conduite en bandes strictes. Ce principe permet d'élever distinctement les animaux selon leurs âges ou stades physiologiques en évitant de les exposer à d'autres animaux aux statuts sanitaires et immunitaires potentiellement différents. Cette conduite sera d'autant plus efficace si elle est menée **en tout plein-tout vide** dans tous les secteurs de l'élevage (N/PS/E).

Visiteurs et personnel

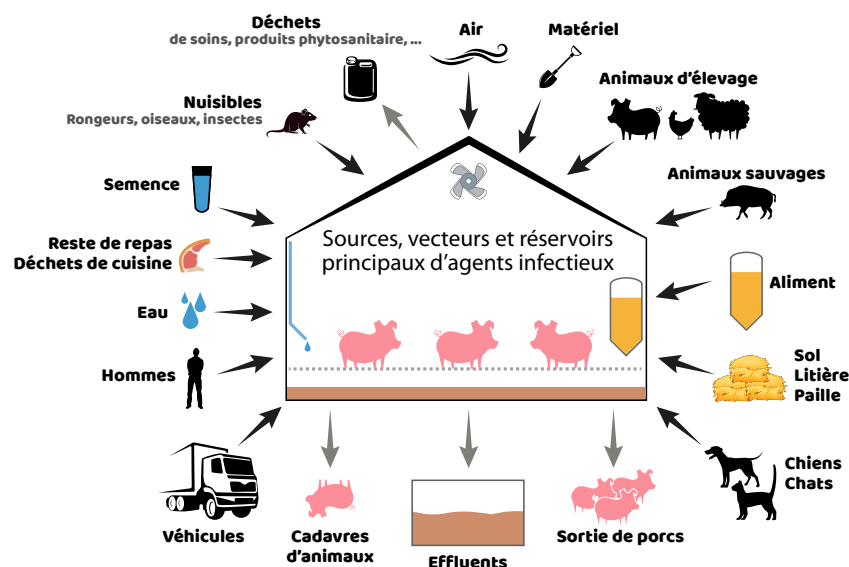
L'élevage doit être **délimité par des barrières** naturelles ou physiques afin d'éviter toute libre circulation et une sonnette installée pour contrôler les arrivées. Il est préférable d'éviter autant que possible toute entrée de personne extérieure à l'élevage, à moins d'un SAS sanitaire ou un lavage des mains et une mise à disposition de cotte, charlotte et bottes. La formation du personnel aux règles de biosécurité est indispensable.

Locaux et matériel

Leur assainissement nécessite l'application rigoureuse d'un protocole de **lavage, désinfection, séchage** associé à un **vide sanitaire**. Agréés et utilisés à la dose recommandée par le fabricant, l'ensemble des désinfectants virucides sont efficaces.

Une vidange et un lavage des pré-fosses diminuent la survie potentielle du virus dans le lisier.

La **transmission indirecte du virus SDRP par des supports inertes** a été clairement établie. Aucun matériel (incluant cotte et bottes) ne doit être commun à plusieurs élevages ni aux zones



(IFIP - Institut du porc, fiche sanitaire « biosécurité », Anne Héminio, 09/2013)



La prévention de la contamination des porcelets passe par un statut indemne des mères



Des contrôles sérologiques réguliers chez le multiplicateur permettent de sécuriser l'introduction des jeunes reproducteurs.

(« SDRP et biosécurité : les règles à respecter », 02/07/07, Ph. LE COZ et AL.)

saines et infectées d'une même exploitation. Au sein de l'élevage, entre chaque secteur, il est conseillé à minima un lavage des mains et des bottes propres, ou leur changement.

Une voie de contamination potentielle souvent négligée est liée aux **aiguilles**. L'utilisation d'aiguilles à usage unique est la règle : une par truie, une par portée. Le petit matériel (pince, bistouri) sera désinfecté entre les portées.

Véhicules

L'entrée de véhicules dans l'élevage sera interdite par une clôture. De même, il faudra gérer les accès des camions d'équarrissage et d'enlèvement des animaux, prévoir un local spécifique ou quai d'embarquement, lesquels seront lavés et désinfectés après usage.

Nuisibles, animaux domestiques

Des dispositifs efficaces doivent permettre d'éviter toute entrée d'animaux autres que les porcs. Dératisation et désinsectisation doivent aussi être régulièrement programmées.

En conclusion, les animaux, la semence et ce qui a été au contact d'animaux excréteurs du virus du SDRP représentent le plus grand danger d'introduction ou de réintroduction du virus dans un élevage. Raisonées en fonction de votre contexte épidémiologique et adaptées selon les caractéristiques de votre élevage, les mesures de biosécurité implémentées doivent être considérées comme des polices d'assurance...